

*Dupont*

IMPRIMERIE PAUL DUPONT.

---

# COMPTE RENDU

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OUVRIERS

DU 4 JUIN 1865.



PARIS

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT,

RUE DE GRENELLE-SAINTE-HONORÉ 45.

---

1865

Z

114

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

RECEIVED

APR 11 1960

1960

1960

# COMPTE RENDU

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OUVRIERS

Du 4 Juin 1865.

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE

COMITE DE REDACTION

L'ASSEMBLEE GENERALE DES QUARTIERS

COMITE DE REDACTION

COMITE DE REDACTION



PARIS

IMPRIMERIE DE LA LIBRAIRIE

COMITE DE REDACTION

1848

*Imprimerie Dupont*

IMPRIMERIE PAUL DUPONT.

---

# COMPTE RENDU

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OUVRIERS

DU 4 JUIN 1865.



PZ 2794

PARIS

BIBLIOTHEQUE  
DE LA VILLE  
DE PERIGUEUX

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET DES CHEMINS DE FER DE PAUL DUPONT,

RUE DE GRENELLE-SAINT-HONORÉ, 45.

1865

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

COMMITTEE REPORT

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

1911-1912

The report of the Committee on the University of Chicago, organized in 1909, is published in this form. It contains a full and complete account of the work of the Committee during the past year, and is intended to be read by the members of the University and the public. The report is divided into two parts, the first of which deals with the general principles of the University, and the second with the details of its administration. The first part is divided into three sections, the first of which deals with the general principles of the University, the second with the details of its administration, and the third with the details of its financial affairs. The second part is divided into two sections, the first of which deals with the details of its administration, and the second with the details of its financial affairs.

IMPRIMERIE PAUL DUPONT.

---

## COMPTE RENDU

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OUVRIERS

DU 4 JUIN 1865.

---

Le jour de la Pentecôte, 4 juin, les communes de Clichy et d'Asnières étaient envahies par une foule inaccoutumée : c'étaient les ouvriers et les employés des deux imprimeries que M. Paul Dupont possède, à Paris et à Clichy, qui se rendaient, accompagnés de leurs familles et de leurs amis, à la réunion annuelle, dans laquelle ils entendent le compte rendu des opérations de ces deux établissements.

Sur une estrade dressée dans l'immense galerie de l'ancienne verrerie impériale, décorée de bannières surmontant des trophées emblématiques et des inscriptions où se lisaient des noms chers à l'Imprimerie, siégeait M. Paul Dupont, entouré de MM. les Actionnaires, d'un grand nombre de Députés au Corps législatif, de hauts fonctionnaires de l'Administration, de la Banque et des Compagnies industrielles, qui s'étaient empressés de venir

juger par eux-mêmes de l'excellence de l'organisation ouvrière créée par M. Paul DUPONT. Au nombre des Députés, nous avons remarqué MM. Belmontet, Boudet, Chasot, Corneille, Creuzet, Deltheil, Lefébure, Pamard, Roulleaux-Dugage, de Sainte-Hermine, Taillefer.

Après l'exécution d'une ouverture brillante, jouée par la Fanfare d'Issy, qui apportait son concours à l'Orphéon de Clichy, M. Paul DUPONT a donné lecture de son Rapport.

Ce document est ainsi conçu :

« MES AMIS,

« Je vous dirai, au risque de répéter une phrase banale, que c'est toujours avec un plaisir nouveau que je vois arriver cette réunion, qui rassemble autour de moi, chaque année, ma double famille de Paris et de Clichy, afin d'y entendre le compte rendu de nos travaux.

« Je vais vous faire connaître, en suivant l'ordre adopté dans mes précédents Rapports, la marche de nos affaires pendant l'année 1865 :

« ÉTABLISSEMENT DE PARIS. — Les travaux de l'imprimerie de Paris se sont élevés, en 1864, à.....	1,815,475 fr.
« Ceux de la lithographie, à.....	249,548
« TOTAL.....	<u>2,065,023 fr.</u>

« PAPIERS. — Nous avons employé, en 1864, 80,786 rames de papier, qui forment 40,393,000 feuilles, soit 5,555,000 feuilles de plus que l'année précédente, et ce, indépendamment des rames imprimées pour les clients qui fournissent leur papier.

« PERSONNEL. — Le nombre des ouvriers et employés occupés

dans l'intérieur de nos deux Établissements s'élevait, au 31 décembre dernier, à 978, savoir :

« Paris.....	584	} 978
« Clichy.....	394	

« Notre personnel s'est accru, en 1864, de 103 ouvriers ou employés.

« BÉNÉFICES DE 1864. — LIVRETS DE LA MAISON. — Les bénéfices nets, après le prélèvement des intérêts des actionnaires, se sont élevés à 77,061 fr.

« Ce qui donne pour votre participation, à raison de 10 p. 0/0..... 7,706 fr.10 c.

« Le Conseil de surveillance a bien voulu, comme les années précédentes, ajouter à cette somme une allocation de..... 1,268 90

« Reliquat de 1863..... 25 »

« TOTAL de votre part dans les bénéfices de l'année ..... 9,000 »

« Dont il faut déduire :

« 1° Pour jetons à 120 ouvriers nouveaux, à 5 francs..... 600 fr.

« 2° Secours accordé à un ouvrier que des infirmités ont mis hors d'état de travailler (art. 8 du règlement)..... 60 »

« 3° Pour 4 participants omis à la répartition de l'année précédente..... 140 » } 1,692 »

« 4° Pour des parts du bénéfice de 1864 payées par anticipation à des ouvriers qui ont quitté la maison dans le 2° semestre (art. 5 du règlement)..... 490 »

« 5° Prélèvement en faveur de la Société de secours mutuels..... 402 »

« Reste à répartir..... 7,308 fr. »  
entre 261 participants, savoir :

« Anciens .....	189	}	261
« Nouveaux ayant atteint les 3 années de présence exigées.....	72		
« Soit 28 francs par livret.			

« Indépendamment de cette répartition et des salaires journaliers, la Maison a rémunéré, comme précédemment, les services exceptionnels de son personnel par des indemnités trimestrielles et des gratifications extraordinaires, qui se sont élevées, pour 1864, à 27,885 francs, savoir :

« Indemnités et gratifications.....	18,885 fr.
« Participation de 10 p. 0/0.....	<u>9,000</u>
TOTAL ÉGAL.....	27,885 fr.

« Soit, en moyenne, près de 100 francs par jour de travail.

« JETONS. — 120 ouvriers nouveaux sont entrés dans les deux établissements de Paris et de Clichy et vont recevoir, suivant l'usage, la médaille d'argent qui représente leur titre d'affiliation à notre Société.

« COMPTE DE PARTICIPATION. — Les fonds provenant de vos bénéfices annuels et répartis sur tous les livrets s'élevaient, au 31 décembre 1863, à..... 40,820 fr. »

« Il faut y ajouter :

« Les intérêts de l'année 1864, 6 p. 0/0.....	2,457 fr. 49 c.	}	12,114 »
« Les bénéfices de 1864... »	7,308		
« Les fonds appartenant aux enfants Chauvin, et provenant de la souscription faite en leur faveur dans nos ateliers.....	2,208 72		
« La part de 4 participants omis en 1863.....	140		
« TOTAL à reporter... »	<u>52,934 fr. 62 c.</u>		

TOTAL reporté. . . . . 52,934 fr. 62 c.

« En déduisant de cette somme :

« 1° Le remboursement de livrets aux ouvriers qui ont cessé, en 1864, de faire partie de nos établissements..	2,214 fr. 15 c.)		
« 2° Le prélèvement de		} 2,624	57
1 p. 0/0 en faveur de la Société de secours mutuels.	410 42 c.)		
« Il reste en caisse, au 31 décembre 1864. . .		<u>50,310 fr. 05 c.</u>	

« Cette somme est indépendante de 22,595 francs remboursés aux ouvriers qui ont précédemment quitté les ateliers, en sorte que votre participation a produit, dans ces dernières années, 75,529 fr. 62 c.

« Vous ne pouvez sans doute disposer de votre part dans ce bien commun, si ce n'est en vous séparant de nous; mais tant que nous restons ensemble, il vous est permis d'y puiser à titre d'avance, et les prêts approuvés par vos délégués sont toujours faits sans intérêts.

« Pendant le cours de cette année, 11 d'entre vous ont demandé des avances s'élevant à. . . . . 1,283 fr.

« Il a été successivement remboursé. . . . . 614

« Ce qui réduit le chiffre des avances au 31 décembre à. . . . . 669

« Cet actif de 50,000 fr. n'est aujourd'hui pour vous qu'un fonds de prévoyance, qui vous aide à parer à des malheurs imprévus ou à vous garantir momentanément contre les suites d'un chômage à votre sortie de la Maison; mais un jour, peut-être, ce levier puissant de l'épargne et de l'association qu'on appelle le capital deviendra pour vous la source de grands avantages. Quoi qu'il en soit, il y a très-peu d'agglomérations ouvrières qui soient en mesure de présenter une réserve disponible aussi importante.

« APPROVISIONNEMENTS POUR LES OUVRIERS. — 36 ouvriers ont usé de la faculté que nous donnons, depuis quelques années, à notre personnel de se procurer le bois et le charbon chez nos fournisseurs, au taux de nos marchés en gros et avec des facilités de payement.

« Le montant des demandes s'est élevé à 1,120 fr. 65 c.

« SERVICE MÉDICAL. — Le médecin de la Maison de Paris a soigné 116 malades, et celui de la succursale de Clichy, 22.

« Les médicaments ont été fournis gratuitement à tous.

« Nous ne saurions donner trop d'éloges à nos honorables médecins, MM. de Custine et Villette, pour les soins et le dévouement qu'ils apportent à leurs pénibles fonctions.

« Un poste médical, où des consultations sont données trois fois par semaine, vient d'être installé dans la Maison de Paris, ainsi qu'une pharmacie destinée, comme celle de Clichy, à appliquer les premiers remèdes dans des cas d'urgence.

« DÉCÈS. — En 1864, nous avons eu la douleur de perdre 4 camarades : MM. Hutin, employé; Tascher, Moulon, compositeurs, et Gellée, menuisier.

« SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS. — Notre Société de secours mutuels a payé, en 1864, 3,896 journées de maladie, soldé les honoraires de ses médecins et payé tous les mémoires des pharmaciens.

« Sa situation financière se résume ainsi :

« Il restait en caisse au 31 décembre 1863. 4,164 fr. 24 c.

« Recettes de 1864..... 14,060 87

TOTAL..... 18,225 11

« A déduire les dépenses effectuées pendant l'année 1864..... 11,464 15

« Il reste en caisse, au 31 décembre, un excédant de..... 6,760 fr. 96 c.

« Résultat très-satisfaisant, car cet excédant dépasse de 2,596 fr. celui que vous avait légué l'exercice précédent.

« L'encaisse de votre Société va s'augmenter :

« 1° D'une somme de 402 francs prélevée sur le compte de participation, d'après une décision de votre Conseil d'administration;

« 2° De la somme de 500 francs versée par Sa Majesté l'Impératrice, lors de la visite dont Elle a honoré récemment notre établissement de Clichy.

« Vos délégués, reconnaissants de cet acte de générosité de Sa Majesté, ont décidé que, pour en perpétuer le souvenir, ces 500 francs constitueraient, dans le capital de la Société, un fonds inaliénable, sous le titre : *Don de l'Impératrice*.

« CAISSE DES RETRAITES. — Votre fonds de retraites s'est augmenté, en 1864, d'un versement de 1,432 francs, opéré en votre nom à la Caisse des Dépôts et Consignations, conformément à une délibération de votre Assemblée générale, et d'une subvention de l'État de 1,337 fr. 74 c.

« Voici comment se résumait ce compte au 31 décembre dernier :

« Versements antérieurs.....	3,211 fr.	» c.
« Versements de 1864.....	1,432	
« Allocation de l'État.....	1,337 fr. 74 c.	

« Ce capital va s'accroître :

« 1° D'une nouvelle subvention que M. le Ministre de l'Intérieur m'informe avoir accordée à notre Société.....

« 2° D'une somme de..... dont vous avez autorisé le prélèvement sur votre excédant de 1864 ;

« 3° De la somme de ..... provenant de votre compte particulier.

« TOTAL à ce jour...	9,504 fr. 74 c.
----------------------	-----------------

« Vous pouvez donc compter qu'une fois l'échéance fixée par les Statuts arrivée, votre Caisse aura toutes les ressources nécessaires pour commencer le service de ses pensions.

« ÉTABLISSEMENT DE CLICHY. — Votre succursale continue à se développer et à grandir. Encore quelques efforts, et il n'y aura pas dans le monde entier une Imprimerie qui puisse lui être comparée.

« Elle compte en ce moment 11 ateliers en activité.

« 1° L'atelier des MACHINES s'est augmenté de 2 presses mécaniques, ce qui porte le nombre à 19, imprimant par jour 200 rames de papier.

« 2° COMPOSITION. — Nos travaux de composition sont divisés entre l'atelier des hommes et ceux des femmes. Le personnel des compositrices compte 10 ouvrières de plus, et a exécuté en 1864 pour près de 50,000 francs de travaux.

« 3° LITHOGRAPHIE. — C'est le service qui se développe le plus lentement, parce que les travaux qui nous sont commandés en autographie ou en lithographie sont presque toujours pressés et doivent être réservés à l'atelier de Paris.

« 4° BROCHAGE. — Son personnel se compose aujourd'hui de 60 ouvriers ou ouvrières. Ses travaux ont atteint 60,000 francs en 1864.

« 5° Les ateliers de RELIURE, de RÉGLURE et de CARTONNAGE sont toujours en bonne situation.

« 6° FONDERIE DE CARACTÈRES. — Cet atelier a augmenté encore cette année sa production, grâce à l'outillage dont nous l'avons pourvu.

« 7° CLICHERIE. — Nous allons compléter cet atelier, qui nous rend de réels services, en lui annexant un atelier de galvanoplastie.

« 8° L'atelier des FORGES et MACHINES continue à être chargé des réparations que nécessitent le matériel de Paris et celui de Clichy.

« L'ensemble des affaires de Clichy a atteint cette année . . . . .	833,781 fr.
« Il avait été, en 1863, de . . . . .	<u>487,363</u>
« Augmentation . . . . .	<u>346,418 fr.</u>

« L'accroissement des affaires de Clichy n'a nui en rien à l'établissement de Paris, dont les travaux croissent également. Notre clientèle se montre d'autant plus dévouée que nous lui offrons ici une grande réduction de prix, et à Paris une rapidité d'exécution prodigieuse, comme vous en pourrez juger par le fait suivant : un volume, grand format in-4° de 324 pages, a été corrigé, imprimé et broché en une nuit. Un autre, format in-8° ordinaire, a été, dans la même semaine et en 12 heures, remanié, imprimé et broché à 2,000 exemplaires; exécution qui a tellement satisfait l'auteur, qu'il a envoyé dès le lendemain, aux ouvriers, une lettre de félicitations accompagnée d'une gratification de 700 francs.

« Comme vous le voyez, nos deux établissements, loin de se nuire, se fortifient l'un par l'autre. A celui de Paris sont réservées les commandes urgentes et payées plus cher; à celui de Clichy, celles qui sont moins pressées et qu'on doit faire à bon compte.

« ÉCOLE. — L'École, aujourd'hui dirigée par mademoiselle Alvizet, continue à être fréquentée très-assidûment par toutes les jeunes filles de l'établissement. Comme les années précédentes, nous récompenserons tout à l'heure par une distribution de prix les élèves qui se sont plus particulièrement distinguées par leur zèle, leur travail et leur conduite.

« INSTRUCTION RELIGIEUSE. — M. Maréchal, notre vénérable vicaire de Clichy, a bien voulu continuer ses instructions religieuses à nos jeunes filles.

« ORPHÉON. — Cette utile institution, qui continue à se développer et à se perfectionner sous l'habile direction de M. François, prêtre, comme vous pouvez en juger aujourd'hui, un charme de plus à nos assemblées et à nos réunions de famille.

« Je ne veux pas terminer ce compte rendu sans vous parler de la bonne fortune qu'a eue notre nouvel établissement de recevoir Sa Majesté l'Impératrice.

« Pendant cette visite, qui a duré deux heures, Sa Majesté a voulu voir dans les plus grands détails toutes les parties de l'imprimerie : les ateliers de composition, — les presses et machines à imprimer, — les maisons ouvrières dont Elle a apprécié la bonne disposition, — le dispensaire médical, — l'école, où elle a été saluée par les chants des jeunes élèves.

« Dans l'atelier des machines, l'Impératrice a imprimé Elle-même, en lettres d'or, sur une feuille de satin, une pièce de vers composée en son honneur, et, dans celui des presses, une page reproduisant la date du jour où Elle honorait l'imprimerie de sa présence.

« En se retirant, Sa Majesté a laissé une somme de 500 francs pour votre caisse de secours.

« CONCLUSION. — Tel est, mes amis, le compte que j'avais à vous rendre pour l'année 1864 et qui, vous le voyez, est, à tous les points de vue, favorable. Nos travaux s'accroissent dans une telle proportion que notre double matériel, malgré son importance, est devenu insuffisant et nous fait quelquefois défaut ; mais je procède à son augmentation avec une prudente lenteur, puisque c'est vous permettre de faire des heures supplémentaires qui sont payées en dehors et viennent ajouter à vos salaires journaliers.

« Cette question de salaire me conduit naturellement à vous entretenir d'un fait important qui s'est produit depuis notre dernière assemblée : je veux parler de la loi nouvelle qui a si profondément modifié les conditions du travail national dans le sens de la liberté, la loi *des coalitions*, à laquelle j'ai participé

comme membre de la Commission spéciale nommée par la Chambre des Députés.

« Jusqu'alors il n'avait pas été permis aux ouvriers de s'entendre pour réclamer une augmentation de salaires. Toute réunion ou concert à ce sujet, même quand ils avaient eu lieu pacifiquement, étaient frappés de pénalités sévères par l'ancienne législation.

« Il nous a paru juste de donner à l'ouvrier la faculté, sans violer la loi, de discuter librement le taux de son travail et de lui permettre ainsi, en demandant ce qui peut être raisonnablement accordé, d'améliorer sa situation et de préparer quelques épargnes pour l'avenir.

« Lorsque tout hausse de prix, le salaire doit hausser dans une égale proportion, et il n'y aurait pas de société possible le jour où la valeur du travail ne suffirait plus pour nourrir les travailleurs. C'était, du reste, le même principe que j'avais aidé à faire triompher en faveur des petits employés.

« Cette loi, à son début, a porté dans plusieurs industries une telle perturbation que de bons esprits, trop prompts à s'alarmer, l'ont considérée comme inopportune, dangereuse et devant être nécessairement rapportée. C'est trop se hâter : la loi, je le crois encore, est bonne; bien plus, elle doit, si on en use sagement, être le meilleur remède contre les coalitions elles-mêmes et les dangers qu'elles entraînent toujours à leur suite.

« La plupart des anciennes coalitions n'éclataient que par suite de l'impossibilité de s'entendre et de pouvoir discuter pacifiquement : recourir à l'État, faire intervenir les tribunaux dans des affaires privées, était une voie funeste qui irritait au lieu de calmer. Les débats d'intérêt privé, si chacun y apporte un peu de bonne foi et de raison, se pacifient mieux et plus vite lorsqu'ils sont traités en famille. L'entente est d'ailleurs d'autant plus facile que les intérêts du patron et de l'ouvrier sont solidaires, l'un ne pouvant être atteint sans que l'autre à l'instant même ne souffre à son tour.



« Le patron doit accorder ce qui est possible, et l'ouvrier ne pas demander au delà. Tout consiste à savoir ce qui peut être donné, et cela dépend de la différence existant entre les prix de revient et le prix de vente, c'est-à-dire entre l'offre et la demande.

« Si le prix coûtant, qui se compose de la main-d'œuvre, du coût de la matière première, de l'intérêt du capital, des frais généraux dans lesquels entre l'usure du matériel, laisse une marge suffisante de bénéfices, le salaire doit être augmenté. Si, au contraire, par suite de la concurrence, ou par toute autre cause majeure, il ne reste point de bénéfices, force est à l'ouvrier de se résigner, sauf, s'il ne peut attendre des temps meilleurs, à aller demander à une autre industrie ce que celle-ci lui refuse.

« Il y a, en effet, dans cette question du prix de revient, une puissance supérieure devant laquelle chacun doit s'incliner, et la désertion en masse des ateliers, ce moyen inintelligent d'intimidation, ne peut faire que l'on trouve des bénéfices là où il n'en existe pas. (*Vive approbation.*)

« La loi nouvelle, en affranchissant l'ouvrier, en lui donnant le droit, qui lui avait été refusé jusqu'ici, de discuter librement son salaire et de s'éclairer, a voulu surtout lui permettre de continuer son travail sans recourir à la *grève*, qui est la pire des extrémités.

« L'origine même de ce mot est sinistre : il vient, vous le savez, de la place de Grève, où avaient lieu les exécutions capitales, et où les ouvriers sans travail venaient se réunir pour être embauchés. — Qui dit grève, dit cessation de travail, c'est-à-dire la ruine de l'ouvrier et de sa famille, cette grève que nos anciens législateurs avaient eu principalement pour but de prévenir en édictant contre elle des peines si sévères.

« La grève, c'est la guerre et la plus redoutable, la *guerre civile*, avec le travail et les travailleurs pour enjeu. — Elle chasse l'ouvrier des ateliers, le pousse aux habitudes de dissipation, et l'humilie en le forçant à vivre de ressources le plus souvent insuffisantes et toujours peu honorables, puisqu'elles provien-

ment ou de camarades qui travaillent pour lui, ou de caisses de secours qu'elles épuisent. — Elle rend ennemis ceux-là mêmes qui étaient le mieux faits pour s'entendre, et sème entre eux des ferments de discorde, de défiance et de haine, d'autant plus difficiles à effacer qu'ils ont été accompagnés d'une sorte de violence. — Si la grève se prolonge, elle n'est pas seulement inefficace, mais elle compromet gravement l'industrie nationale au profit de l'industrie étrangère.

« On trouve dans notre histoire de nombreux exemples des maux qu'elle a produits. Les ouvriers parisiens, qui avaient déjà, au moyen âge, le monopole des objets de luxe, parce qu'ils avaient le monopole du goût, suspendirent plus d'une fois leurs travaux sous l'ancienne monarchie, pour obtenir des augmentations de salaire : ils recoururent entre autres, en 1545, à ce moyen extrême et violent, et le résultat de cette grève, restée célèbre, fut de nous rendre, pour plus d'un siècle, tributaires de l'étranger. C'est qu'en effet tout s'enchaîne dans le développement successif de la prospérité publique, et qu'un temps d'arrêt dans le travail, en déplaçant les rapports commerciaux, déplace en même temps les centres industriels, et souvent pour toujours.

« L'augmentation irréfléchie des salaires a pour conséquence forcée l'augmentation du prix de revient ; et, si cette augmentation ne peut être prise sur les bénéficiaires, c'est le public, c'est-à-dire les acheteurs et les consommateurs qui devront supporter cette hausse ; or, plus la main-d'œuvre, sous la pression des grèves, haussera dans les fabriques françaises ainsi que le prix des autres matières premières, plus le public restreindra ses achats, et plus nous serons en état d'infériorité relativement à la fabrication étrangère, toujours prête à profiter de nos fautes.

« Les lois du libre échange, en permettant aux produits étrangers de venir sur nos marchés rivaliser avec nos propres produits, ont ouvert à deux battants les portes de la France aux Allemands et aux Anglais, rivaux redoutables dont la concurrence, même dans les temps de calme, ne peut être soutenue

qu'au prix d'efforts continuels et surtout au prix d'une large et cordiale entente entre les ouvriers et les patrons. Le jour où, par nos discussions prolongées et des prétentions abusives, nous aurons arrêté la production en élevant les prix, les acheteurs, malgré notre supériorité incontestable, se pourvoieront sur d'autres marchés; et nos relations, une fois rompues, ne pourront plus se renouer, parce qu'en matière industrielle et commerciale, on ne brise jamais impunément les habitudes prises.

« Déjà les étrangers, qui ne perdent aucun de nos mouvements, ne cachent plus leur joie et hâtent les préparatifs, afin de faire profiter leur production de tout ce que la nôtre va perdre. Je lisais hier dans un journal belge un article qui, à cet égard, est plein d'enseignements :

« Il nous suffira, dit-il, de démontrer que si l'industrie belge « sait se placer à la hauteur voulue, elle doit profiter infaillible-  
« ment de ce qui se produit actuellement en France.

« Prenons pour base de notre raisonnement la carrosserie, « industrie qui s'exerce avec avantage dans les deux pays.

« Le prix de la voiture de Paris est beaucoup supérieur à « celui des meilleures voitures belges comme prix de revient.  
« Eh bien! les exigences des ouvriers, si elles doivent être  
« admises, comme tout porte à le croire, augmenteront cette  
« différence dans des proportions qui doivent nous ouvrir des  
« marchés nouveaux.

« En effet, la main-d'œuvre est comprise aujourd'hui dans le « prix d'une voiture d'un modèle donné, en France, pour  
« 1,200 fr. ; en Belgique, pour 900 fr. Les réclamations tendent  
« en France à augmenter les salaires dans une proportion de  
« 20 p. 0/0, ce qui porterait la main-d'œuvre, en total, à 1,440 fr.

« Ces résultats, nous le répétons, ne concernent pas seule-  
« ment la carrosserie; ils pourront être obtenus, et au delà, pour  
« plusieurs branches de travail, aussitôt que les différends sur-  
« venus en France entre patrons et ouvriers auront eu un terme.

« Que nos chefs d'industrie suivent donc avec attention les faits qui se passent en France. »

« Voilà comment raisonnent nos voisins. Voilà avec quelle brutale franchise ils proclament notre déchéance. Que ce cri de satisfaction poussé par la concurrence étrangère soit entendu dans tous les ateliers de la France; qu'il retentisse comme un avertissement salutaire, au moment où, par une fatale coïncidence, la plupart des branches de notre industrie sont travaillées d'un malaise que nos dissensions ne font qu'aggraver, et que tous les travailleurs répondent d'une seule voix et comme un seul homme : — Non, l'industrie ne se suicidera pas ! C'est là mon vœu le plus cher, et je vous connais assez, mes amis, pour savoir que tous vous vous y associerez de tout votre cœur. (*Vive approbation.*)

« Vous connaissez la triste situation des fabriques de Lyon, où 60,000 ouvriers sans travail sont obligés de recourir à la charité publique. La situation de nos autres branches industrielles n'est pas moins grave, puisque, comparées aux trois premiers mois de 1864, nos importations ont baissé de plus de 50 millions ! Et c'est au milieu de ces graves circonstances que nous interromprions nos travaux ! C'est en présence de pareils faits que nous adresserions aux capitaux, toujours prêts à s'alarmer, les menaces de la grève ! Mais que deviendra l'industrie, le jour où les capitaux ne trouveront plus un intérêt suffisant, où ils cesseront d'avoir confiance ? Ce jour-là il n'y aura plus d'entreprises possibles. L'homme qui a un véritable génie commercial, l'ouvrier qui se sent la force d'aspirer aux grandes affaires, ne peuvent réussir qu'en faisant appel aux capitaux, sans lesquels leurs bras, leur aptitude, resteraient paralysés. Il faut donc, par notre harmonie, les encourager et ne point leur donner l'idée de faire grève à leur tour, car ce danger serait non moins grand que celui des concurrences étrangères.

« Vous pouvez juger par vous-mêmes de l'importance que les capitaux jouent dans les affaires. Notre société se fondait, il

y a quarante ans, avec 700,000 francs. Quelque temps après, 1,400 mille francs lui étaient nécessaires ; aujourd'hui, tant les affaires s'agrandissent ! elle exige plus de 2 millions. Si ces capitaux lui étaient retirés, vos divers ateliers si actifs, où l'ouvrage abonde et où vous n'avez jamais connu le chômage, seraient dans l'obligation de se fermer à l'instant même.

« Espérons que ces luttes déplorables, qui ne peuvent provenir que d'un malentendu, vont cesser pour ne plus se renouveler. La nouvelle loi a placé les ouvriers sur un pied de complète égalité avec leurs patrons ; ils se montreront dignes de la liberté qui leur est donnée. Ils s'enquerront, ils discuteront, mais sans désertier le travail comme avant leur émancipation. Sans doute il existe parfois des griefs légitimes : les patrons peuvent être imparfaits quelquefois ; mais les ouvriers, de leur côté, sont-ils tous parfaits ? Se font-ils tous un devoir, non-seulement pour leurs patrons, mais surtout pour eux-mêmes et leur famille, de travailler la semaine entière ? Apportent-ils toujours dans l'atelier, comme travailleurs, ce courage et ce dévouement qui ne leur fait jamais défaut, comme soldats, sur le champ de bataille ? Je pose la question et vous laisse le soin d'y répondre ! Il faut donc, par cela même, être plus indulgents les uns pour les autres.

« Si l'ouvrier a des moments difficiles, le patron a aussi les siens, et ceux qui envient son sort ne connaissent guère les soucis, les angoisses qui accompagnent cette vie industrielle où il joue sa santé, sa fortune privée, souvent même l'honneur de son nom et l'honneur de sa famille ! Lorsque l'ouvrier, sa journée finie, et libre de soucis, peut, en rentrant chez lui, se livrer aux douceurs de la famille, commence pour le patron la partie la plus laborieuse de sa tâche : ses soirées, ses nuits, doivent être consacrées à résumer les affaires faites, à préparer celles de l'avenir, heureux quand les événements politiques, les crises commerciales et surtout les grèves ne viennent pas déranger tous ses calculs ! Puisque chacun a sa part de souffrance, la conciliation doit être plus facile ; mais pour qu'elle soit durable, il faut

qu'elle repose sur le juste sentiment des intérêts communs et de la solidarité industrielle, et qu'elle apporte, avec la régularité du travail, des sentiments de bienveillance, d'affection, de dévouement, qui ne devraient jamais cesser d'exister entre celui qui crée le labeur et celui qui l'exécute.

« Voilà, mes amis, ce que j'avais à vous dire sur la grève, sujet brûlant, que nous seuls peut-être pouvions traiter avec une entière liberté d'esprit, parce que, sauf un jour où nous avons été divisés d'opinion sur une question d'économie sociale, — le travail des femmes, — jamais, depuis quarante-cinq ans, une seule difficulté relative au salaire ne s'est élevée dans nos ateliers. (*Applaudissements.*)

« Vous savez qu'on n'attend pas ici que les améliorations soient demandées, mais qu'on va au-devant d'elles : vous jouissez depuis longtemps de deux choses qui troublent en ce moment les fabriques de Paris : l'augmentation des prix, la réduction à 10 heures de la journée de travail. Par vos délégués, vous êtes à même de manifester vos besoins et vos désirs, auxquels on donne satisfaction toutes les fois que cela est possible. Par le compte rendu aux actionnaires de la Société, vous connaissez, à la fin de l'année, le résultat des bénéfices dont vous avez votre part, bien qu'ils proviennent, pour la majeure partie, des publications en dehors de l'imprimerie. — Il n'y a ici ni maître ni ouvriers dans l'acception ordinaire de ce mot, mais des amis, des associés, une famille qui, il y a quelques jours à peine, me donnait une preuve nouvelle de sa sympathique affection, famille à laquelle je suis heureux de consacrer les dernières années de ma vie, et que serviront, à leur tour, les deux fils que j'éleve au milieu de vous.

« Déjà j'ai pu vous procurer des avantages particuliers qui ne se rencontrent pas communément : travail assuré, sans chômage, sans interruption du premier au dernier jour de l'année ; — logements à bon marché, dont j'espère augmenter le nombre ainsi que celui des jardins ; — nourriture et objets de consom-

mation à prix réduits ; — participation, à titre d'associés, dans les bénéfices qui se sont élevés, pour les quatorze dernières années, à plus de 75 mille francs ; — avances sur les livrets pour des besoins légitimes, ce qui vous rend capitalistes, comme si vous aviez un compte courant à la banque de France ; — soins zélés et dévoués du médecin pour vous et vos familles ; — allocations particulières pour les jours de maladie ; — pensions de retraite pour vos vieux jours : voilà ce qui est déjà obtenu, mais qu'il ne faut considérer que comme un premier pas dans la voie de perfectionnement que nous poursuivons, et que nous atteindrons d'autant plus rapidement que nous resterons plus unis... Resserrons donc encore, dans l'avenir, nos liens de bonne affection non-seulement en vue de nos propres intérêts, mais aussi pour l'intérêt et la gloire de notre belle profession. »  
(*Applaudissements prolongés.*)

Cette lecture terminée, les Élèves de l'Orphéon chantent, avec infiniment de goût, *la Prière de la Muette*, d'Auber, et un chœur d'un caractère tout différent, *la Garde passe*, de Grétry.

La parole est ensuite donnée à M. Eugène CLOSTRE, délégué des ouvriers, lequel s'exprime en ces termes :

« CHER PATRON,

« L'ouvrier vivait jadis dans l'isolement, sans que personne s'avisât de s'inquiéter si son salaire était suffisant, si ses enfants recevaient quelque instruction, si, dans les jours de maladie et quand venait la vieillesse, il lui restait quelques ressources pour le défendre contre la misère.

« A cette situation douloureuse l'esprit du passé n'opposait qu'un remède : l'aumône. Mais c'était là un bienfait stérile ;

l'abîme se creusait toujours plus profond, et rien ne pouvait le combler.

« Des hommes de cœur et de dévouement sont venus, qui ont dit au Travailleur de ne plus souffrir dans un état de passive résignation ; qui lui ont démontré que, par le travail, la persévérance et l'épargne, il pouvait s'élever au-dessus du besoin et aspirer à de plus faciles destinées. Ils ont ouvert devant lui une voie nouvelle ; ils lui ont appris la dignité et le respect de soi-même ; ils lui ont enseigné la doctrine de Celui qui a dit : Aimez-vous les uns les autres ! Ils ont proclamé le dogme de la solidarité humaine. (*Applaudissements.*)

« Parmi les noms des hommes éminents qui ont suivi ou précédé le mouvement de rénovation sociale dont nous sommes les témoins, le vôtre, Monsieur, brille d'un éclat que rien ne saurait effacer. Vous n'êtes pas de ceux qui attendent que la route soit tracée et déjà parcourue par d'autres ; mais, au contraire, ouvrier de la première heure, depuis longtemps déjà vous avez mis en pratique le précepte d'amour que le Divin Législateur a inscrit au cœur de tous les hommes. (*Applaudissements.*)

« Il y aura bientôt vingt ans que vous avez appliqué ce grand principe, qui est la loi suprême des sociétés modernes, — et qui est encore à l'état de théorie pure chez vos confrères : l'association. Vous avez dit à tous : En échange de vos efforts, je vous promets un concours dévoué ; je vous assure une part dans mes bénéfices ; je créerai pour vous des institutions de prévoyance et de crédit que vous administrerez vous-mêmes et qui vous procureront une retraite pour vos vieux jours. Je veux enfin cesser d'être votre maître, pour devenir votre associé, pour rester votre ami !

« Ce généreux programme, vous l'avez réalisé, Monsieur. Vous avez toujours été pour nous l'ami le plus cher et le plus sûr. Vous avez groupé autour de vous une immense famille, dont la reconnaissance et l'amour vous sont acquis à tout jamais ! (*Applaudissements.*)

« Mais eux aussi, — ces déshérités d'hier, vos associés aujourd'hui, — ils ne se sont point montrés ingrats ; ils ont mis tout leur savoir, toute leur volonté, tout leur cœur, au service de la grande phalange ouvrière dont vous êtes le chef ; — et c'est en vous appuyant sur eux que vous avez édifié cette maison puissante qui défie toute concurrence. C'est ce faisceau d'intelligences qu'animent la noble passion de l'art, l'inspiration féconde, le désir de se maintenir au premier rang, qui a porté votre nom partout où l'Imprimerie est en honneur, et l'a fait retentir avec éclat dans toutes les Expositions de l'Europe. Vienne maintenant la grande Exhibition de 1867, et, nous en sommes sûrs, de nouveaux triomphes, dont nous demanderons à prendre notre part, s'ajouteront aux victoires si glorieusement remportées.

« Aussi bien le moment ne pouvait être mieux choisi. Jamais peut-être les lettres et l'imprimerie n'ont été tenues en plus grande estime. Elles ont conquis droit de cité dans les palais ; — et tandis que le Souverain lui-même écrit, de la main qui a tenu l'épée de Solferino, l'histoire du conquérant des Gaules, — qui lui-même était un grand écrivain, — la gracieuse compagne que Dieu lui a donnée se rend au milieu de nos ateliers, et prodigue les encouragements de sa présence et de son auguste bienveillance aux travailleurs dont la foule empressée se précipite sur ses pas. (*Applaudissements.*)

« Ce n'est point seulement, Monsieur et cher Patron, le chef d'industrie que nous honorons aujourd'hui. Les spéculations commerciales, la direction de vos deux Établissements n'ont point suffi à cette activité prodigieuse que chacun admire en vous. Vous avez eu l'ambition de servir votre pays, et trois fois vos concitoyens vous ont choisi pour les représenter au Corps législatif. Dans cette haute position, vous avez pu rendre de nouveaux services à la classe laborieuse. Membre de la Commission de la loi sur les coalitions, vous avez contribué de tous vos efforts à faire triompher le principe de la liberté.

« Malheureusement, en reconnaissant la légitimité des coalitions qui ne se révèlent pas par la violence, le législateur n'a point encore atteint le but qu'il se proposait. Nous avons eu le douloureux spectacle de grèves nombreuses, qui ne sont point encore terminées. Vous nous avez confié les réflexions pénibles que vous suggère cette lutte fratricide entre les salariés et les salariants. Je vous demande la permission d'y ajouter un mot, au nom des travailleurs que je représente ici. Les ouvriers sages et laborieux professent cette opinion, que les grèves ne se produiraient pas si une plus grande liberté leur était laissée pour se réunir et s'entendre. Ce n'est que dans les conciliabules secrets que sont prises les résolutions extrêmes. Une assemblée publique n'assumerait point une aussi terrible responsabilité. De ses délibérations sortiraient le plus souvent des tentatives de conciliation qui arrêteraient le mal dans sa source. (*Vive approbation.*)

« Vous pouviez, ainsi que vous le dites, Monsieur, aborder cette question brûlante des grèves avec une entière liberté d'esprit. Si nous avons été un jour atteints par ce malheur social, — je puis le proclamer avec une juste fierté pour vous et pour nous-mêmes, ce n'était point pour une question de salaire. Ce doit être pour vous, Monsieur, un juste sujet d'orgueil d'avoir toujours su résister à cette tendance qui pousse quelques industriels à demander à l'avisement des salaires un accroissement de leurs revenus. Si un malentendu s'est produit dans notre association, il a été soulevé par un problème formidable qui, malgré qu'on fasse, sollicite et obtiendra sa solution : l'amélioration de la condition des femmes dans la société actuelle. (*Approbatton.*)

« Les esprits les plus sérieux sont divisés sur cette question ; il ne faut donc pas s'étonner si quelques-uns, redoutant un péril sans doute imaginaire, se sont séparés de nous. Mais nous entrons dans la période d'apaisement, et nous pouvons, sans restriction aucune, nous associer de tout cœur au vœu fraternel

que vous émettiez tout à l'heure : Soyons toujours unis ! (*Applaudissements.*)

« Je ne saurais clore cette allocution sans vous remercier, Monsieur et cher Patron, de l'acte généreux dont a profité un de nos plus chers camarades, un des plus anciens et des plus honorables serviteurs de votre Maison, qu'une affection cruelle empêche de se livrer d'une manière fructueuse à ses travaux. Vous avez bien voulu lui accorder une pension annuelle de 600 francs. Grâce à vous, Monsieur, la famille de notre ami conservera la modeste aisance à laquelle son chef l'avait habituée. Soyez béni pour cette bonne action ! » (*Applaudissements unanimes.*)

#### M. Paul DUPONT répond à M. Eugène CLOSTRE :

« Oui, mon cher Délégué, des réunions préalables dans lesquelles chacun exposerait avec calme ses pensées et ses besoins auraient de réels avantages. La Commission de la Chambre en avait jugé ainsi, en proposant que nul abandon des ateliers ne pût se produire avant huit jours consacrés à des tentatives de conciliation... Le Conseil d'État a refusé cet amendement, et je crois qu'il a eu tort... Il faudra y revenir... Le congrès doit précéder la guerre.

« Mais il y a un autre moyen encore indiqué par un esprit supérieur, dont la vie a été consacrée à l'étude des questions ouvrières et sociales. « *Point de coalitions!* » a écrit Proudhon dans un livre publié depuis sa mort, *point de coalitions, mais des associations.* » C'est là, en effet, le vrai nœud de la difficulté, le seul remède efficace aux maux que nous déplorons.

« Sans doute les associations ne seront pas toutes fructueuses. Il y a plus à glaner qu'à moissonner dans les champs arides de l'Industrie ; mais qu'importe si, au lieu de méfiances, l'harmonie

et la confiance règnent dans les ateliers?... La plainte, en effet, n'est plus permise quand on souffre ensemble.

« Et maintenant, que je vous remercie, du fond de mon cœur, pour les bonnes paroles que vous venez de m'adresser en votre nom et en celui de vos camarades. »

En terminant cette réplique, M. Paul DUPONT donne l'accolade à M. Eugène CLOSTRE au milieu des applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

La Fanfare se fait entendre de nouveau, puis l'Orphéon chante *les Vendanges*, chœur, par Orlande de Lassus.

En ce moment, une dépêche arrive à M. Paul DUPONT, qui en donne lecture à l'Assemblée. C'est une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur, annonçant que, dans l'impossibilité où il était d'assister, comme il en avait le projet, à la réunion, il envoyait, au nom de l'Empereur, une somme de 500 francs, pour être versée à la Caisse de secours de l'Établissement. Cette communication est accueillie aux cris de : *Vive l'Empereur !*

La distribution des prix aux élèves de l'École et de l'Orphéon a lieu ensuite. Ce spectacle, si intéressant, alors qu'il a lieu dans les établissements scolaires, empruntait un caractère touchant à la circonstance où il se produisait. En effet, ces jeunes filles, qui venaient recevoir des récompenses méritées par leur zèle et leur exactitude, c'étaient aussi des ouvrières habiles et intelligentes, mettant au service de leur art l'instruction qu'elles trouvent dans la Maison, qui étend ainsi sur elles

un double patronage, dont elles savent se montrer dignes par de constants progrès.

Le Prix d'Honneur a été obtenu par M<sup>lle</sup> Gausson, qui a été nommée dix fois.

Après cette distribution, l'Orphéon fait entendre *le Chant de l'Alouette*, de Mendelsohn, et *Chantons la Vapeur*, chœur de Charlot. Ce chœur, le grand succès du moment, a eu les honneurs du *bis*. Il a été chanté avec une puissance et une justesse d'intonation remarquables. M. FRANÇOIS et ses élèves ont justifié les bravos unanimes qui ont salué chacun des morceaux exécutés par eux.

Vu l'heure avancée, la distribution des livrets et médailles a été renvoyée au lendemain.

La séance a été close joyeusement par une dernière fanfare. M. GOURY, directeur, a reçu et transmis à ses camarades les félicitations de M. Paul DUPONT, qui les a remerciés du concours que chaque année ils veulent bien apporter à cette solennité.

Après la séance, les divers ateliers ont repris leurs travaux pendant une heure, et les invités ont pu visiter en détail, et au moment de leur action, ces machines puissantes, ces presses, ces galeries de composition, de brochage, de reliure, etc., tous ces éléments d'un travail facile et prompt, qui font de la Maison DUPONT un établissement sans rival en Europe.

---

# RELATION

## DE LA VISITE DE S. M. L'IMPÉRATRICE

DANS

L'IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE CLICHY.

---

Le 21 mars dernier, Sa Majesté l'Impératrice a daigné honorer de sa visite l'imprimerie de M. Paul Dupont, à Clichy, établissement qui, sous plusieurs rapports, et notamment pour le travail des femmes, avait quelques titres à l'intérêt particulier de l'Impératrice, dont on connaît la vive sollicitude pour toutes les institutions où préside une idée, soit de bienfaisance, soit de progrès humanitaire.

Sa Majesté est arrivée à deux heures et demie, accompagnée de deux de ses dames d'honneur, de mademoiselle Bouvet, sa lectrice, et de M. le marquis de Piennes, l'un de ses chambellans. M. le baron Haussmann, préfet de la Seine, s'y était rendu quelques instants auparavant.

Descendue de voiture dans la première cour, Sa Majesté a visité d'abord les maisons ouvrières, dont elle a apprécié la bonne appropriation, ainsi que le dispensaire médical destiné à fournir les premiers secours aux malades.

Elle a visité ensuite l'atelier des compositrices et ceux où de nombreuses ouvrières sont occupées aux travaux de pliage, de brochure et de satinage.

Chacun était à son poste comme les jours ordinaires.

Ce spectacle excita vivement l'intérêt de Sa Majesté, qui put suivre ainsi les détails de ces travaux si multiples, parcourant les rangs des ouvrières, s'approchant d'elles, examinant de près ce qu'elles faisaient, leur adressant des paroles affables, les interrogeant sur leurs occupations, sur leur situation, sur leurs intérêts.

L'imprimerie de Clichy possède une école gratuite, dont chaque apprentie suit les cours jusqu'au jour où son éducation est suffisante et relativement complète. M. le curé de Clichy a présenté à Sa Majesté les élèves de l'école, qui ont exécuté ensemble le *Domine salvum*. A la suite de ce chant, la plus jeune des écolières, surmontant, non sans effort, l'émotion qu'elle éprouvait, a adressé quelques paroles de gratitude à Sa Majesté.

Dans l'atelier des machines, l'Impératrice posant sa main sur la barre d'une presse à bras a imprimé elle-même, en lettres d'or, sur une feuille de satin l'acrostiche suivant :

Elle est dans notre France honorée et bénie,  
Nissant aux vertus mille dons précieux :  
Race, beauté, douceur, bienveillance infinie,  
Éclaircit son front pur comme un reflet des cieux.  
Nous gardons son doux nom que notre presse heureuse  
Imprima par sa main, souvenir gracieux,  
Émblème de son âme aimante et généreuse.

Signé : LES COMPOSITRICES DE CLICHY.

21 Mars 1865.

Plus loin sa Majesté a vu reproduire, en caractères de couleur, la date du jour où elle honorait l'imprimerie de sa présence.

Par une coïncidence remarquable, c'est le même jour, 21 mars 1566, il y a 299 ans, jour pour jour, que Marguerite de Valois, reine de Navarre, visitait l'imprimerie de Robert Estienne, où elle improvisait le quatrain suivant :

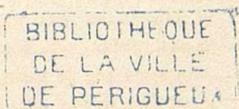
Art singulier ! D'ici aux derniers ans,  
Représentez aux enfants de ma race  
Que j'ay suivy des craignans Dieu la trace  
Afin qu'ils soient les mêmes pas suivants.

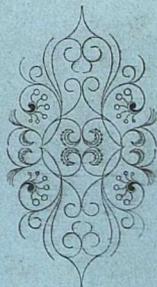
Sa Majesté a tenu à voir toutes les parties de l'établissement : les machines à vapeur, la fonderie des caractères, la clicherie, etc., etc.

Après cette longue excursion, et pendant que l'Impératrice prenait quelques instants de repos, les Orphéonistes ont fait entendre divers morceaux de chant.

Les ouvriers, qui jusque-là étaient restés à leur travail, demandèrent alors à quitter les ateliers pour assister au départ de l'Impératrice. Cette permission leur ayant été accordée, ils entourèrent sa voiture, au nombre de quatre à cinq cents, et la saluèrent des cris de : *Vive l'Impératrice! Vive l'Empereur! Vive le Prince impérial!*

Sa Majesté leur a fait remettre 500 francs ; ils ont résolu spontanément que cette somme ne serait point distribuée et qu'elle ferait désormais partie du capital affecté à la dotation de la caisse des pensions, et y serait inscrite sous le titre de *Don de l'Impératrice.*





PARIS. — Imp. Paul DUPONT, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

P  
27